



GUIDE DE ROUTE



**PRIX DE LA VILLE DE
MORTEAU
(BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE)
DIMANCHE 3 JUILLET 2022**



COUPE DE FRANCE N FEMMES 2022

5EME MANCHE - PRIX DE LA VILLE DE MORTEAU (BFC)

Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-12
Itinéraire-horaires	13-14
Plans du site	15-16
Contacts	17
Partenaires	18

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation du Prix de la ville de Morteau, 5^{ème} manche de la Coupe de France N1/N2 Femmes, est constitué par les membres suivants :

Co-responsable organisation	Fabien VARDANEGA
Co-responsable organisation	Jean-François DUCROT
Secrétaire	Valérie PERRENOUD
Responsable des équipes	Jason ROY
Responsable partenariat	Jean-Louis PERRIN

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	Max MICHAUD
Commissaire 1	Morgane GARNIER
Commissaire 2	Audrey DUMAS
Juge à l'arrivée	Eric BERTHET
Commissaire moto 1	Marie Christine REGNET
Commissaire moto 2	Jean Sébastien AFONSO

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National Femmes », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La **clôture des engagements** est fixée au :

Jeudi 30 juin 2022 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2022](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Prix de la ville de Morteau est organisée par le Vélo club Morteau Montbenoît sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se disputera le dimanche 3 juillet 2022 à Morteau (25).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes 1ère, 2ème et 3ème catégorie et juniors.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 5^{ème} manche de la Coupe de France National 1 et National 2 Femmes 2022.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant(e)s admises (1ère, 2ème, 3ème cat.et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 et 2 Femmes » *
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Clubs,

- ▶ Individuelles de clubs,

* effectif définitif déclaré au 28 février 2022.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra **le samedi 2 juillet de 16h à 18h et le dimanche 3 juillet 2022 de 8h à 10h** au Gymnase distric, rue Aristide Grappe à MORTEAU.

La vérification des licences se fera à la permanence.

La confirmation des partantes et le **retrait des dossards** par les responsables d'équipes se font à la **permanence, le samedi et le dimanche.**

La **réunion des directeurs sportifs**, organisée suivant le règlement de la FFC, en présence du collège des arbitres, est fixée le **dimanche 3 juillet 2022 à 10h** au même endroit.

La **signature** de la feuille de départ et la **présentation des équipes** se feront de **11h00 à 12h35, le dimanche 3 juillet 2022** sur l'estrade protocolaire, rue Aristide Grappe.

ARTICLE 5. RADIO - TOUR

La fréquence utilisée pour transmettre les informations de courses aux équipes sera indiquée aux directeurs sportifs lors de la réunion.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux véhicules neutres (avec chauffeurs et mécaniciens) ainsi qu'une moto échappée.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes 2022, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

Pour la 1 ^{ère} épreuve de la Coupe de France	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Équipes présent(e)s à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur. Les ravitaillements seront effectués pied à terre, en poste fixe, par le personnel d'accompagnement des équipes à l'exclusion de toute autre personne. Ils auront lieu obligatoirement du côté droit de la route. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation.

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toute concurrente arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps de la vainqueur ne figurera dans le classement. De plus, durant l'épreuve et pour des raisons de sécurité, toute concurrente dépassant 10 min du peloton principal devra s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement individuel Junior
- ▶ Classement de la montagne

Classement de la montagne

Un classement « Grimpeur » sera disputé aux km 36.4/60.5/81.1.

Les 3 premières concurrentes se verront attribuer des points selon le barème suivant : 4 - 2 - 1 points.

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement général de la montagne, celles-ci sont départagées selon leur place au classement de l'épreuve.

ARTICLE 10. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

Classement individuel			
1220€ / 20			
1 ^{ère}	246 €	11 ^{ème}	21 €
2 ^{ème}	183 €	12 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	146 €	13 ^{ème}	18 €
4 ^{ème}	122 €	14 ^{ème}	17 €
5 ^{ème}	98 €	15 ^{ème}	15 €
6 ^{ème}	85 €	16 ^{ème}	14 €
7 ^{ème}	67 €	17 ^{ème}	14 €
8 ^{ème}	55 €	18 ^{ème}	14 €
9 ^{ème}	37 €	19 ^{ème}	12 €
10 ^{ème}	24 €	20 ^{ème}	12 €

Classement « juniors »

300 € / 3

1 ^{ère}	150 €
2 ^{ème}	100 €
3 ^{ème}	50 €

Classement de la montagne

300 € / 3

1 ^{ère}	150 €
2 ^{ème}	100 €
3 ^{ème}	50 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de **1 820,00 euros**.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au gymnase districale, rue Aristide Grappe, à Morteau.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue :

- ▶ Les trois premières de l'épreuve
- ▶ La lauréate du classement de la montagne
- ▶ La lauréate du classement « juniors »

ARTICLE 13. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée », validée par la Préfecture du Doubs. Tout véhicule dans la bulle de la course a pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 14. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureuses, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre déchet en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Deux zones déchets seront identifiées aux km40 et au km59.5. Obligation de le respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans ces zones sous risque de pénalités.

ARTICLE 16. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS	
Dates / Horaires	Samedi 2 juillet de 16h à 18h Dimanche 3 juillet de 8h à 10h
Lieu	Gymnase districale, rue Aristide Grappe, 25500 MORTEAU
REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	
Date / Horaire	Dimanche 3 juillet à 10h
Lieu	Gymnase districale, rue Aristide Grappe, 25500 MORTEAU
SIGNATURE	
Horaire	Dimanche 3 juillet de 11h00 à 12h35
Lieu	Estrade protocolaire, rue Aristide Grappe à Morteau
LOCAL ANTI-DOPAGE	
Lieu	Gymnase districale, rue Aristide Grappe, 25500 MORTEAU
HOPITAL	
Lieu	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté - 2 Fbg Saint-Etienne, 25300 Pontarlier
Contact	03 81 38 54 54

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

Adresse : 7, place de la Halle, 25500 MORTEAU
Téléphone : 03 81 67 18 53

HÔTELS

NOM	ADRESSE
Hôtel Les Montagnards	7 Bis Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.08.86
Hôtel La Guimbarde	10 Pl. Carnot, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.14.12
Espace Morteau	10 Chem. Du Breuille, 25500 Morteau Tél : 03.81.67.48.72
Hôtel restauration Les Cygnes	31 Rte des Brenets, 25130 Villers le Lac Tél : 03.81.68.01.20
Auberge de la Motte	2 Rue du 8 Mai, 25500 Les Combes Tél : 03.81.67.23.35
Hôtel des Voyageurs	3, Rue de la Gare 25650 Gilley Tél : 03.81.43.32.67
L'évasion tonique	9 Rue des Vergers, 25130 Villers-le-Lac Tél : 03 81 68 02 89



MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures sanitaires selon décisions en vigueur
sur www.sports.gouv.fr





A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans), la **première équipe de l'épreuve** et la **première structure N2 de l'épreuve** pourront être récompensées.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximum après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2022.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

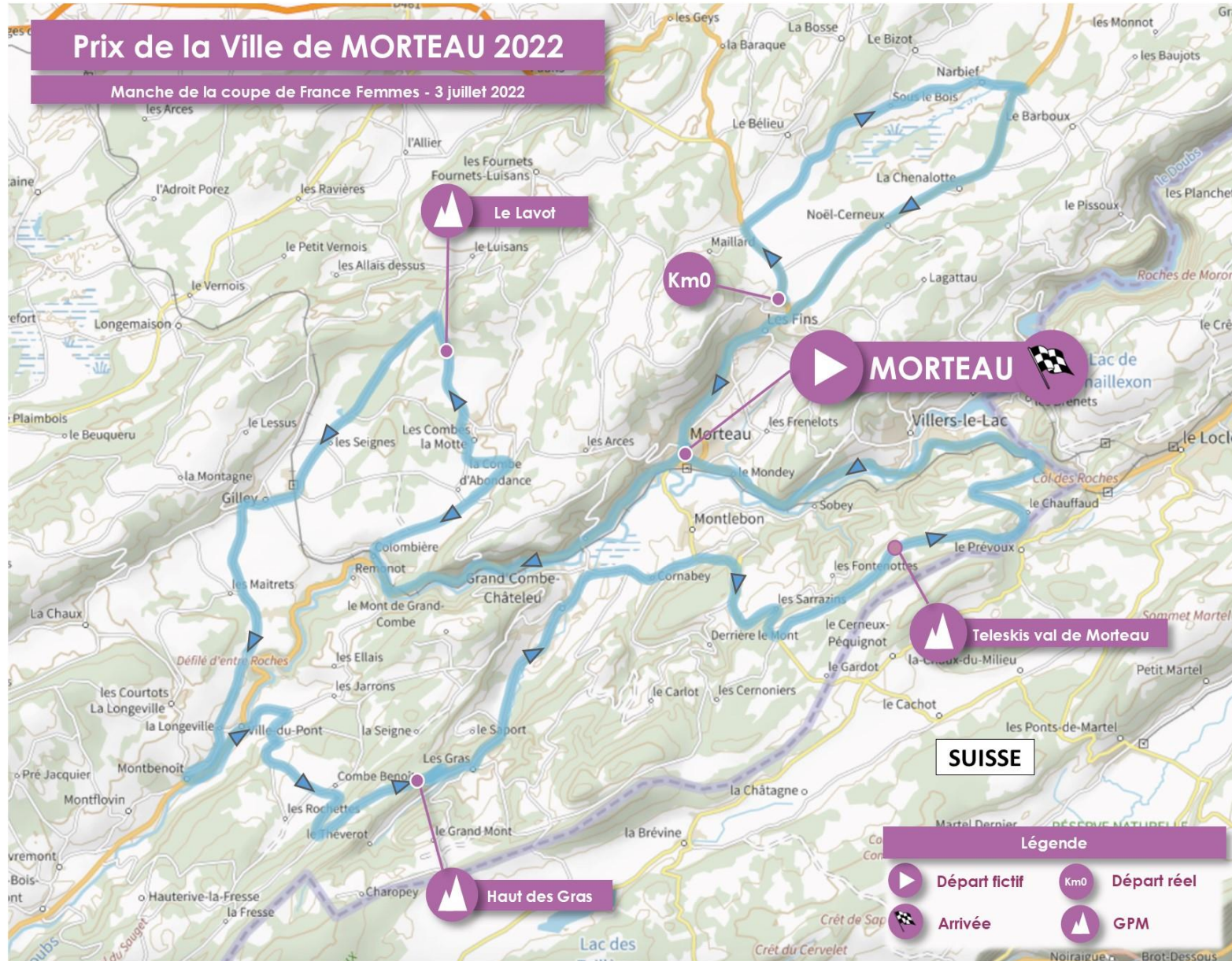
TOTAL DES PRIX

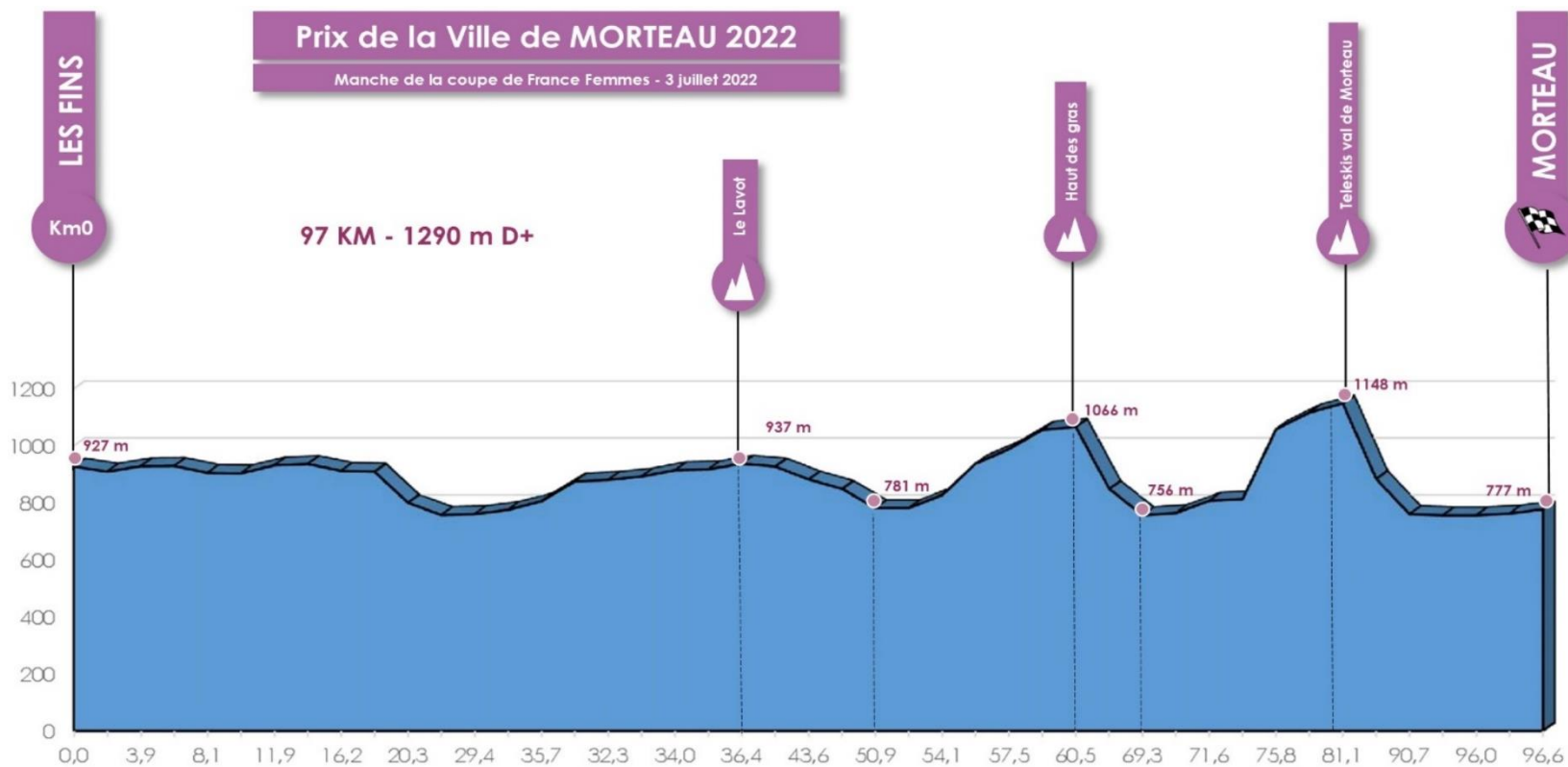
La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



					
	BREIZH LADIES	SPRINTER NICE METROPOLE	TEAM CENTRE VAL DE LOIRE FEMININ	TEAM ELLES - GROUPAMA PAYS DE LA LOIRE	TEAM FEMININ AUVERGNE-RHONE-ALPES
					
	TEAM FEMININ CHAMBERY	TEAM GROUPE ABADIE LE BOULOU	TEAM MACADAM'S COWBOYS	UVCA TROYES	VC MORTEAU MONTEBENOIT
					
	C.S.M. PUTEAUX CYCLISME	DONNONS DES ELLES AU VELO - EVRY COURCOURONNES	LADIES CYCLING FORMATION	LADIES VENDEE PIVETEAU BOIS	LANESTER WOMEN BRETAGNE SUD
					
	LYON SPRINT EVOLUTION	MARMAUDE WOMEN DEVELOPPEMENT	OCCITANE CYCLISME FORMATION FEMININ - EURINVEST	SPRINTEUR CLUB FEMININ	TEAM BERTIN COGNAC
					
	TEAM VERN 35 FEMININ	VELO CLUB ISLOIS TEAM STAMINA			

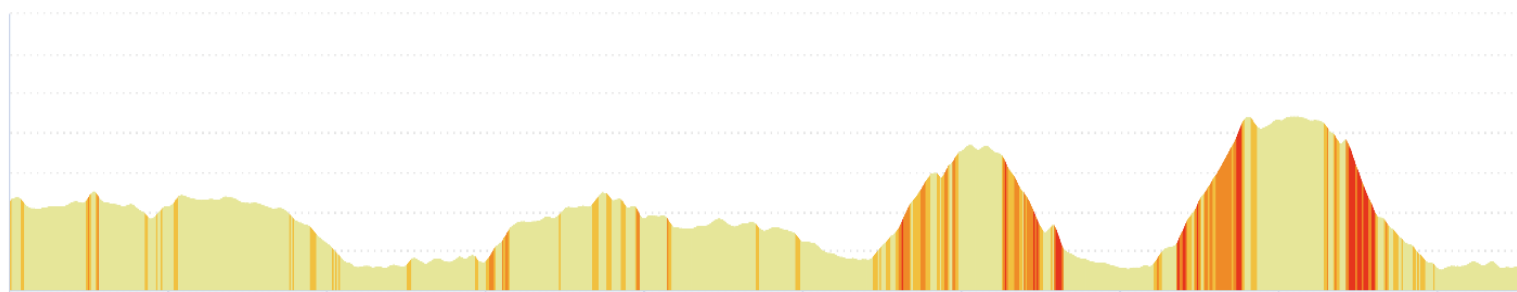
L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.





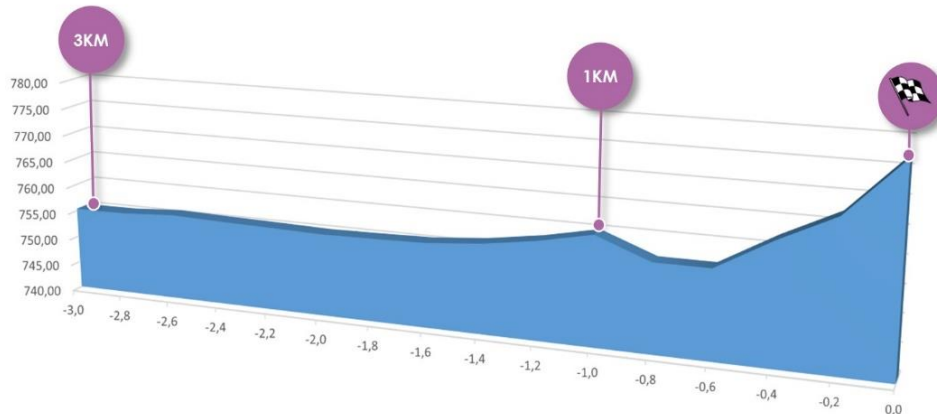
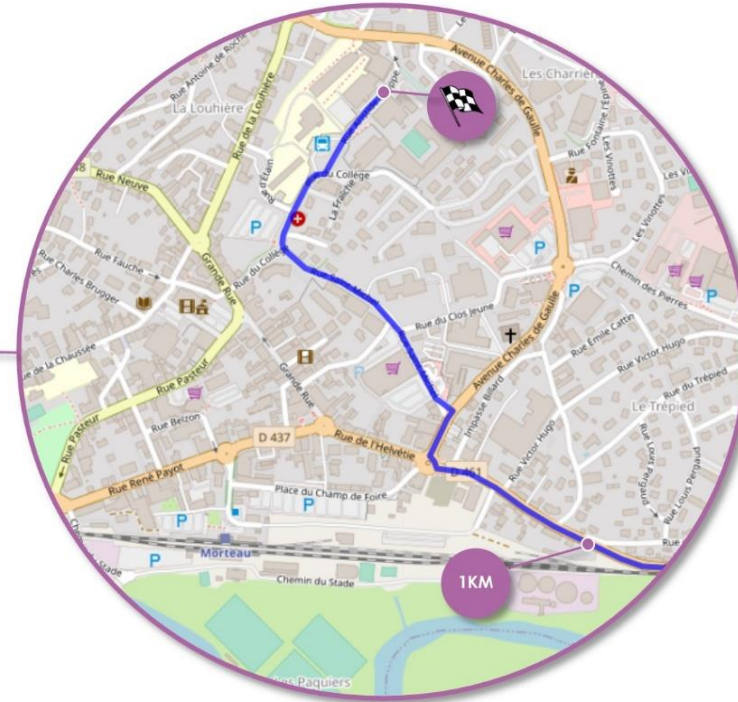
<5% <7% <10% <15% >15%

752m 1141m 1295m 1446m




Prix de la Ville de MORTEAU 2022 - Les trois derniers kilomètres


Manche de la coupe de France Femmes - 3 juillet 2022

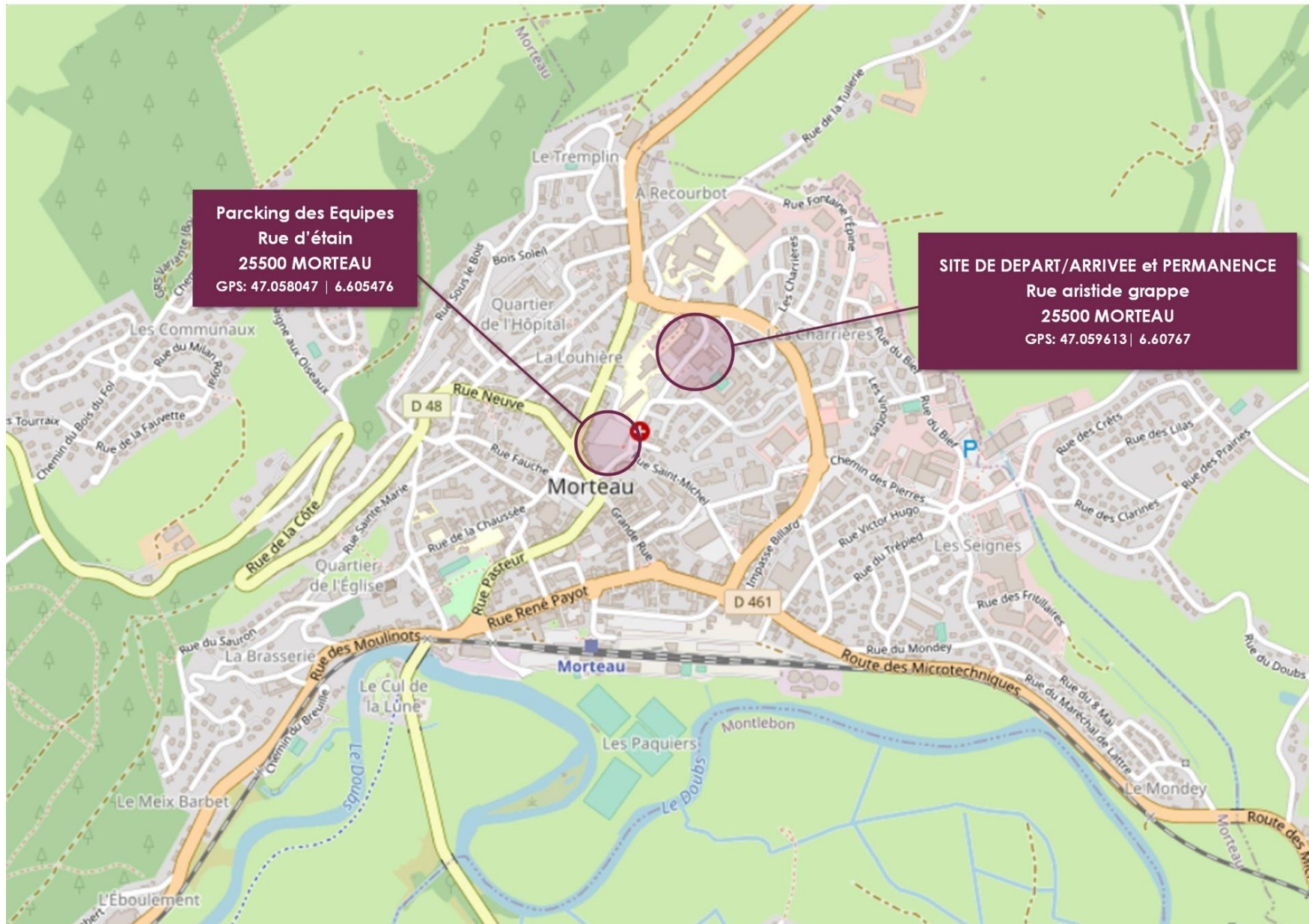


Prix de la ville de Morteau: Coupe de France Femmes - 3 juillet 2022

4,5 kilomètres seront à parcourir avant le départ réel

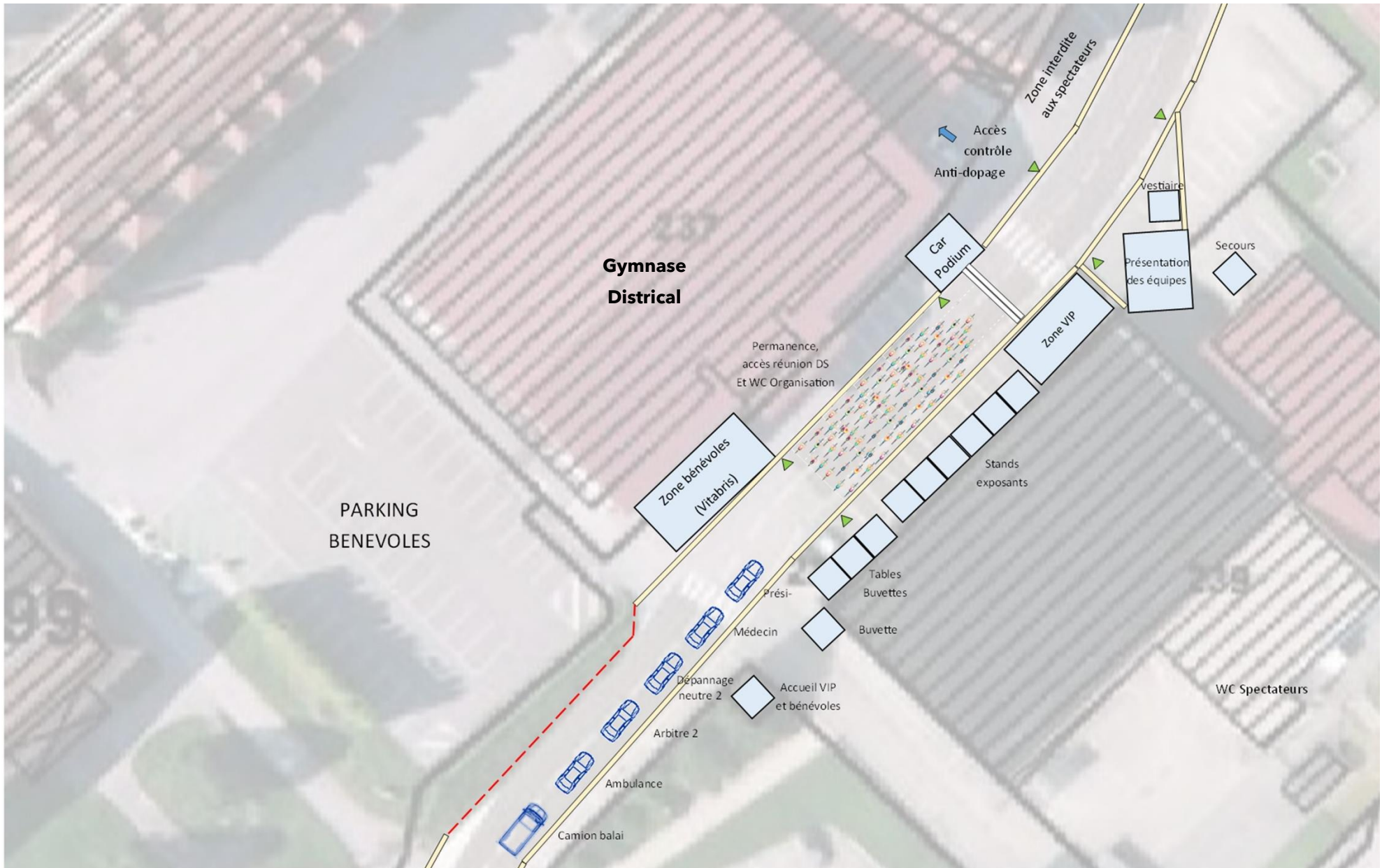
LIEUX DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	KMS	A PARCOURIR	33	35	37
DEPART FICTIF - Rue Aristide Grappe- Morteau	777	D437-D461	0,0	96,6	12h45	12h45	12h45
DEPART REEL - Route de Besançon - Les Fins (devant concession automobile)	927	D461	0,0	96,6	13:00	13:00	13:00
Rond point - Bas de la Chaux - prendre première sortie (droite)	909	D461/D329a	1,9	94,7	13:03	13:03	13:03
Le Bélieu - Sous réaumont	928	D329a	3,9	92,7	13:07	13:06	13:06
Le Bizot	929	D329a	6,0	90,6	13:10	13:10	13:09
Le Narbief (suivre la D329)	905	D329a	8,1	88,5	13:14	13:13	13:13
Prendre à droite par la D437	903	D329a/D437	9,4	87,2	13:17	13:16	13:15
La Chenalotte	931	D437	11,9	84,7	13:21	13:20	13:19
Noël-Cerneux	936	D437	13,9	82,7	13:25	13:23	13:22
Les Fins	912	D437	16,2	80,4	13:29	13:27	13:26
Suivre la D437 (direction Morteau)	909	D437	17,1	79,5	13:31	13:29	13:27
Morteau (Suivre D437)	800	D437	20,3	76,3	13:36	13:34	13:32
Le Pont de la roche	757	D437	24,1	72,5	13:43	13:41	13:39
Prendre à droite par la D132	760	D437/D132	29,4	67,2	13:53	13:50	13:47
Remonot	775	D132	29,7	66,9	13:54	13:50	13:48
Prendre à droite par la route de la Fontaine	805	Route communale	30,3	66,3	13:55	13:51	13:49
La Combe d'Abondance	875	C1	32,1	64,5	13:58	13:55	13:52
Prendre tout droit par D48	880	D48	32,3	64,3	13:58	13:55	13:52
Prendre à gauche	892	Route communale	32,8	63,8	13:59	13:56	13:53
La Motte - prendre à gauche par rue de l'orée du bois	914	Route communale	34,0	62,6	14:01	13:58	13:55
Sortie du lotissement, prendre à gauche direction le Luisans	917	Route communale	34,9	61,7	14:03	13:59	13:56
GPM 1 - Le Lavot	937	Route communale	36,4	60,2	14:06	14:02	13:59
Prendre à gauche (direction Gilley)	927	Route communale	37,2	59,4	14:07	14:03	14:00
Les Seignes de Gilley - Zone de collecte des déchets 	860	Route communale	40,0	56,6	14:12	14:08	14:04
Passage à niveau de Gilley	865	D48	42,4	54,2	14:17	14:12	14:08

LIEUX DE PASSAGE	ALTITUDE	ROUTES	KMS	A PARCOURIR	33	35	37
Gilley - Prendre à gauche par D131	882	D48/D131	43,6	53,0	14:19	14:14	14:10
La Longeville	849	D131	48,0	48,6	14:27	14:22	14:17
Montbenoît - Prendre à Gauche par D437	781	D131/D437	50,9	45,7	14:32	14:27	14:22
Ville du Pont - Prendre à droite par C1	781	D437/C1	52,2	44,4	14:34	14:29	14:24
Prendre à droite direction Spey	827	Route communale	54,1	42,5	14:38	14:32	14:27
Mont de Spey - Zone de ravitaillement	937	Route communale	55,9	40,7	14:41	14:35	14:30
Combe Benoît - Zone de ravitaillement	988	Route communale	57,5	39,1	14:44	14:38	14:33
Prendre à gauche par D47	1056	D47	59,0	37,6	14:47	14:41	14:35
La Drayère - Zone de collecte des déchets 	1060	D47	59,5	37,1	14:48	14:42	14:36
GPM 2 - Haut des Gras	1066	D47	60,5	36,1	14:50	14:43	14:38
Les Gras - prendre à gauche par D47	849	D47	64,0	32,6	14:56	14:49	14:43
Grand Combe Chateleu - prendre à droite par rue des Douffrans	756	Route communale	69,3	27,3	15:06	14:58	14:52
Montlebon (Cornabey)	764	Route communale	70,9	25,7	15:08	15:01	14:54
Prendre à gauche par rue de Chinard	807	Route communale	71,6	25,0	15:10	15:02	14:56
Prendre à droite par D48	813	D48	72,3	24,3	15:11	15:03	14:57
Les Sarrazins	1058	D48	75,8	20,8	15:17	15:09	15:02
Prendre à gauche par D447	1116	D48/D447	77,2	19,4	15:20	15:12	15:05
GPM 3 - Parking des Teleskis du Val de Morteau	1148	D447	81,1	15,5	15:27	15:19	15:11
Prendre à gauche par D461	884	D447/D461	86,8	9,8	15:37	15:28	15:20
Villers Le Lac - Rond Point prendre deuxième sortie sur D461	760	D461	90,7	5,9	15:44	15:35	15:27
Morteau - Rond point du bas de ville prendre première sortie par avenue De Gaulle (droite)	756	D461/AV Degaulle	95,9	0,7	15:54	15:44	15:35
Morteau - Prendre à gauche par rue Saint Michel	756	Route communale	96,0	0,6	15:54	15:44	15:35
Morteau - Prendre à droite par rue du collège	762	Route communale	96,3	0,3	15:55	15:45	15:36
ARRIVEE - Rue Aristide Grappe	777	Route communale	96,6	0,0	15:55	15:45	15:36



Parcning des Equipes
Rue d'Étain
25500 MORTEAU
 GPS: 47.058047 | 6.605476

SITE DE DEPART/ARRIVEE et PERMANENCE
Rue aristide grappe
25500 MORTEAU
 GPS: 47.059613 | 6.60767



CONTACTS ORGANISATION

Siège VCMM - 7 avenue de la gare - 25500 Morteau

03 81 67 60 95 - vcmorteaumontbenoit@orange.fr

Fabien VARDANEGA - Co-responsable organisation

07 84 69 54 86

Jean-François DUCROT - Co-responsable organisation

06 95 72 46 61

Jason ROY - Responsable des équipes

07 85 36 24 88

Site Internet : <https://www.vcmm.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/PrixdelavilledeMorteau>



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS





DIRECTION DES EVENEMENTS ET DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE

RESPONSABLE EPREUVES ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr
+33.(0)1.81.88.09.35

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>